

Département

Des
Alpes MaritimesArrondissement
De NiceCommune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	13

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Délibération N° 229

**Participation au projet
historique et touristique
« La Route des Lascaris »**

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Michel, Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Pierre Marseille par Christiane Ricort, Audrey Varro par Jean-Louis Dalloni,

Absents non représentés : Pierre Natali, Jean-Pierre Priors

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Ricort expose que la Commune de Castellar souhaite mettre à l'honneur dès cette année, Jean-Paul Lascaris, natif du village en 1560 et 57^{ème} Grand Maître de l'Ordre de Malte. L'idée d'un itinéraire historique et touristique dénommé « La Route des Lascaris », a été développée en collaboration avec le Département des Alpes Maritimes, pour retracer la présence des chevaliers de Malte dans la région niçoise, et rendre hommage à ce personnage illustre. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'aménagement paysager du jardin Lascaris de Castellar, fera figurer les armoiries de chaque commune figurant sur l'itinéraire, dont Lucéram. Madame Ricort précise qu'une participation financière de 300.00 Euros de chaque commune concernée est sollicitée par la Commune de Castellar, pour ce travail.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter de participer au projet d'aménagement paysager du jardin Lascaris de Castellar, pour un montant de 300.00 Euros, afin de faire représenter la position de Lucéram sur l'itinéraire de « La Route des Lascaris ».

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Président de séance



La secrétaire de séance

